

#### PREFECTURE DE LA LOZERE

## Recueil des Actes Administratifs



# Recueil des actes administratifs special $N^{\circ}$ 14 / 2011

## SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ANNÉE: 2011 DIFFUSE LE

**27 juillet 2011** 

Préfecture de la Lozère – 2 rue de la Rovère – 48005 MENDE Cedex Téléphone : 04.66.49.60.00. – Télécopie : 04.66.49.17.23. – Site Internet : <a href="https://www.lozere.préf.gouv.fr">www.lozere.préf.gouv.fr</a>



#### PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

## **Autre**

signé par Directeur interdépartemental des routes Méditerranée le 25 Juillet 2011

> Prefecture de la Lozere SECRETARIAT GENERAL BCPP

arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Interrégionale des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé, attaché au réseau national structurant



Direction interdépartementale des routes Méditerranée

#### PREFET DE LA LOZERE

Arrêté du 2 5 ML. 2011

portant subdélégation de signature aux agents de la direction interdépartementale des routes

Méditerranée

en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau

National Structurant (RNS)

## Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'État;

VU le code de la route;

VU le code de la voirie routière;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'état dans les régions et départements modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;

VU le décret du Président de la République du 15 juillet 2009 portant nomination de Monsieur Dominique LACROIX, en qualité de préfet de la Lozère

VU l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 publié au journal officiel du 7 juillet 2011 portant nomination de Monsieur Jean-Michel PALETTE en qualité directeur interdépartemental des routes Méditerranée ;

VU l'arrêté du 9 mai 2011 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Méditerranée;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011193-0004 du 12 juillet 2011 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel PALETTE directeur interdépartemental des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS);

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Dans le cadre des dispositions de l'article 1 er de l'arrêté préfectoral n° 2011193-0004 du 12 juillet 2011 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel PALETTE, en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS), en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, les délégations de signature qui lui sont conférées seront exercées par Monsieur Denis BORDE, directeur adjoint en charge de l'exploitation et par Monsieur Philippe DE CAMARET, directeur adjoint du développement.

#### ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions visées à l'article 1 er de l'arrêté préfectoral n° 2011193-0004 du 12 juillet 2011 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel PALETTE, en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS) aux agents de la DIRMED désignés dans l'annexe 1 selon les conditions de cette même annexe.

### **ARTICLE 3**

La signature et la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : "Pour le préfet de la Lozère et par délégation".

### **ARTICLE 4**

Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Fait à Marseille le 2 5 JUL. 2011

Pour le préfet de la Lozère et par délégation

Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée

Jean-Michel PALETTE

Annexe 1 à l'arrêté de subdélégation de signature DIRMéd du 2 5 JML, 2011 relatif au pouvoir de police et à la conservation du domaine public et privé attaché au RNS.

Référence : arrêté préfectoral n° 2011193-0004 du 12 juillet 2011 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel PALETTE directeur interdépartemental des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS)

## Département de la Lozère

SERVICE	NOM PRENOM	FONCTION	A1	A2	A3	A4	A5	B1	<b>C</b> 1	C2	С3	C4	C5	D1	E1
SPEP	Stéphane LEROUX	Chef du SPEP	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
SPEP	Anne-Marie SIMEON	Responsable du bureau administratif du SPEP	*	*	*		*		:						
DRC	Robert BONNEFOY	Chef du district (DRC)	*	*	*		*	*	*	*	*	*	*	*	*
DRC	Régis VALDEYRON*	Adjoint du chef du DRC	*	*	*		*	*	*	*	*	*	*	*	*

\*: en cas d'absence ou d'empêchement justifié du chef de district

Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée

Jean-Michel PALETTE